

APPENDICE.

LES SILEX DE THENAY.

Tous ceux qui s'occupent d'archéologie préhistorique savent quel bruit s'est fait autour des silex trouvés à Thenay par M. l'abbé Bourgeois et M. l'abbé Delaunay¹. Ces silex, dit-on, sont taillés de main d'homme et d'une très haute antiquité, puisqu'ils ont été trouvés dans un terrain tertiaire. Les incrédules ont voulu s'en faire une arme contre les Saintes Écritures, en s'efforçant d'en tirer la preuve que l'homme est beaucoup plus ancien que ne l'enseigne la Genèse. Pour répondre à leurs objections, plusieurs géologues distingués ont soutenu et soutiennent encore que les silex de Thenay ne sont pas des silex taillés de main d'homme et que par conséquent ils ne nous apprennent rien sur l'antiquité ou la non-antiquité de notre race.

M. l'abbé Bourgeois, au moment où il fut frappé par la mort, croyait toujours à la taille intentionnelle des silex, mais il avait conçu des doutes sérieux sur l'ancienneté du terrain où s'étaient faites les fouilles. Il se proposait de faire connaître loyalement au public le résultat de ses nouvelles informations sur la nature des terrains de Thenay; malheureusement il fut enlevé à la science avant d'avoir eu le temps de mettre son projet à exécution. Son fidèle ami et savant collaborateur, M. l'abbé Delaunay, a fait ce que la mort a empêché M. l'abbé Bourgeois d'accomplir, et il a bien voulu nous adresser les lettres suivantes, fort importantes pour la solution du problème d'archéologie préhistorique de Thenay.

¹ Voir plus haut, p. 416-417, 496.

I.

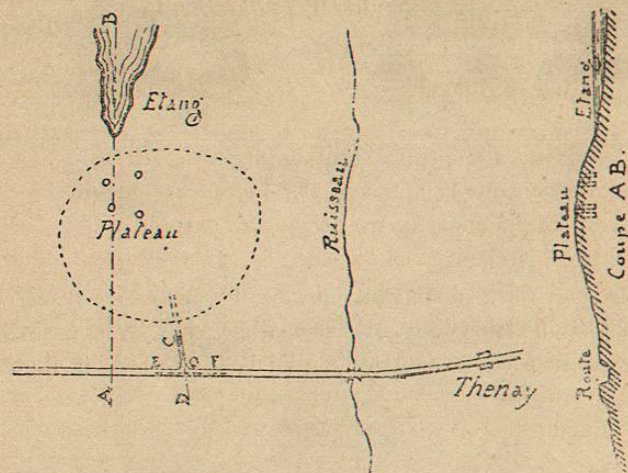
Première lettre de M. l'abbé Delaunay.

Monsieur l'Abbé,

Voici dans toute leur exactitude les faits, relatifs à l'âge de la pierre, que j'ai pu constater moi-même et dont vous m'avez fait l'honneur de me demander l'exposé :

I. Quelques mois avant sa mort, le savant et regretté abbé Bourgeois recevait la visite d'un de nos intelligents élèves, M. Jules Bourdonneau, qui venait nous signaler des silex de choix, délicatement travaillés, dans un amoncellement de sable et de cailloux, à une grande hauteur au-dessus du diluvium du Cher. A notre prochain moment de liberté, nous nous promettions bien d'étudier le gisement de ces silex de première marque, gisement dont notre jeune ami avait fait le nivellement exact : de semblables échantillons ne s'étaient jamais rencontrés dans un pareil milieu. Je rappelai à l'abbé Bourgeois que, non loin de ces silex scrupuleusement ramassés au lieu dit : *de la taille de la Chaise, dans la brèche osseuse de Vigny, qui nous avait donné des os de bos primigenius et de rhinocéros tichorhinus, j'avais remarqué quelques débris de céramique grossière* dont je lui avais offert un fragment, soigneusement mis de côté par lui ; ce souvenir ramena celui d'un morceau de céramique également grossière, pris en place par lui-même, bien au-dessous des fameux silex tertiaires de Thenay, au fond de la fouille pratiquée sous ses yeux dans la tranchée de la route de Thenay à Choussy ; et, voyant là les éléments d'une synthèse, il me

dit avec l'air réfléchi qui lui était habituel : « J'ai le pressentiment que la lumière va enfin se faire sur notre âge de la pierre, et il est probable que nous serons obligés de douter longtemps encore avec ceux qui ne l'ont point admis. »



87. — Route de Thenay à Monthou. — Plateau des fouilles où ont été trouvés les silex de Thenay. — Étang du Roger.

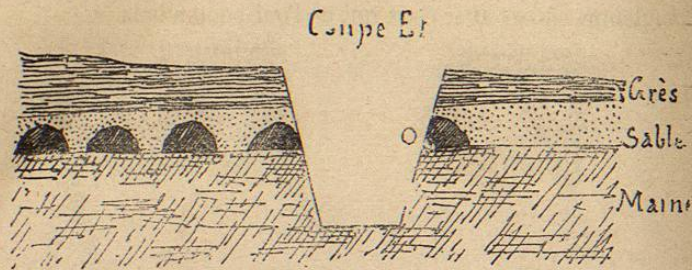
Quatre jours avant sa mort, deux terrassiers vinrent m'avertir qu'ils avaient découvert six corps dans la tranchée de la route de Thenay à Monthou¹, profondément creusée à la montée² : cinq avaient été complètement disloqués, mais la place en était parfaitement indiquée sur la même ligne que le sixième³, dont la tête et quelques os brisés restaient encore (Je dois la représentation de ce crâne à l'habile crayon de

¹ Voir Figure 87, la route de Monthou.

² Voir Figure 88, la place des six corps.

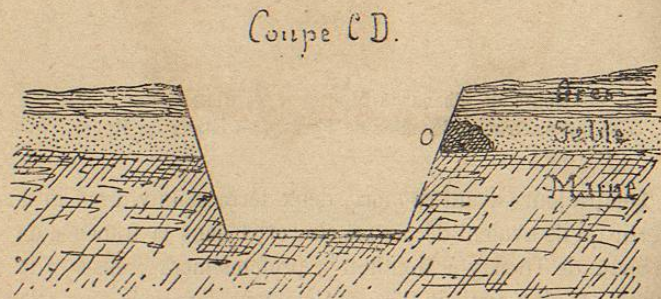
³ Voir Figure 89, la place du sixième corps au point O.

M. Jules Mayeux¹). Ce corps était déposé, avec quelques petits silex travaillés et quelques éclats de poteries informes,



88. — Coupe en EF sur la route de Monthou.

entre une couche de marne compacte, de trois mètres d'épaisseur, et une table de grès de 60 centimètres, dont les assises irrégulières s'étendaient le long de la tranchée de la route

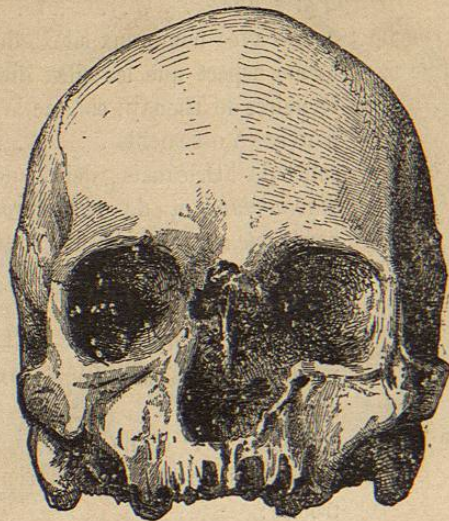


89. — Coupe en CD sur la route de Monthou.

sur une longueur de dix mètres et sur une largeur de six, affleurant presque le puits d'observation que nous avons fait

¹ Voir, Figure 90, ce crâne vu de face, et, Figure 91, p. 555, le même crâne vu de profil.

ouvrir pour savoir à quelle profondeur se trouvaient encore nos silex travaillés, par nous réputés tertiaires; j'étais donc sur le bord du champ où je poursuivais mes travaux depuis dix ans au moins. J'apportai cette pièce à l'abbé Bourgeois, retenu ce jour-là par les devoirs de l'administration, et il s'é-



90. — Crâne de Thenay, vu de face.

cria dans son émotion : « *Mon cher ami, décidément il nous faudra refaire nos cahiers.* »

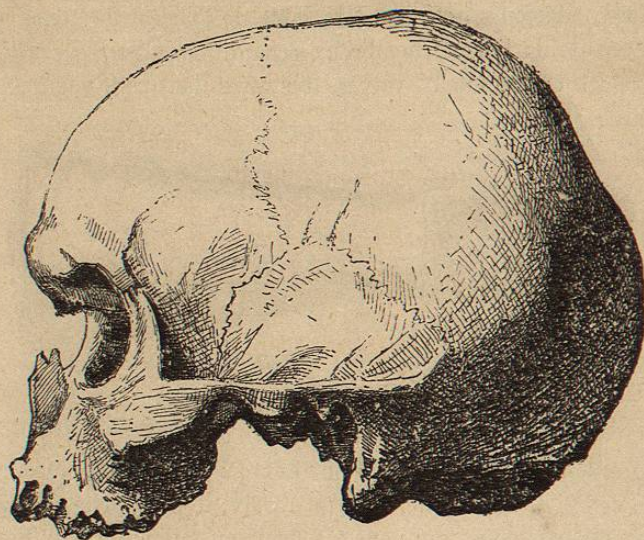
II. De passage aux Montils (Loir-et-Cher), en septembre 1881, je vis s'ébouler, sur le flanc d'une grande terrasse, au-dessus de la vallée du Beuvron et sur la route départementale de Pont-Levoy à Blois, une partie considérable du jardin du docteur Égret; pour soutenir ce qui en restait encore, des ouvriers alignèrent la coupe, très nettement tranchée déjà, afin de pouvoir élever un mur d'appui : sur

une largeur de 15 mètres se dessinaient six couches bien accentuées :

Première couche : humus	0 ^m ,80
Deuxième couche : terre d'un gris noir, silex travaillés, quelques ossements, <i>ostrea edulis</i>	0 ^m ,80
Troisième couche : argile avec nombreux silex, du même aspect que les silex dits tertiaires de Thenay; comme là, pauvre en ossements	1 ^m ,00
Quatrième couche : sable de l'Orléanais, débris de <i>dinotherium</i> et de <i>rhinoceros pontileviensis</i> ; nombreux silex travaillés.	1 ^m ,50
Cinquième couche : marne très maigre, quelques fragments de fer oxydé et de poteries grossières; nombreux silex travaillés	1 ^m ,50
Sixième couche : composée : 1° d'une bande de sable très fin, où je n'ai rien trouvé;	
2° d'une ligne de terre noire très mince, où quelques os de <i>cervidés</i>	0 ^m ,05
3° d'une assise de sable blanc très compact avec plusieurs dents d' <i>equus adamiticus</i> et de plusieurs morceaux de céramique et de laitiers	3 ^m ,00
Le tout reposant sur la craie.	

Toutes ces couches réputées tertiaires sont à la même altitude que Pont-Levoy.

Même découverte à Saint-Romain, près Saint-Aignan (Loir-et-Cher), où, grâce à M. Sallé, pharmacien, nous avons trouvé les mêmes couches, à l'exception de la seconde. Le sable blanc y passait presque à l'état de grès;

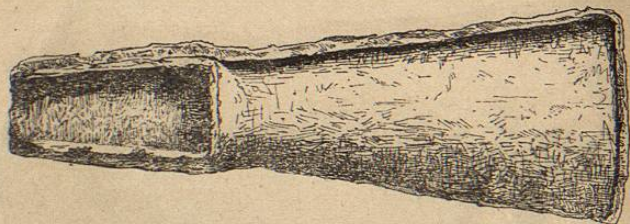


91. — Crâne de Thenay, vu de profil.

c'est à sa partie inférieure, difficile à attaquer, qu'au milieu de graines de *chara*, logées dans de petits fragments de calcaire, nous avons recueilli plusieurs morceaux de plats de même couleur et de même pâte que les poteries grossières du Bois du Roc Vilhonneur (Charente), trouvées par nous; ces débris adhèrent encore à la table de calcaire lacustre qui forme en notre contrée ce qu'on appelle le miocène, jusqu'à plus ample information.

Même découverte à Choussy où, sous une couche de deux

mètres, pleine de silex travaillés à sa partie supérieure, j'ai trouvé une belle hache en bronze avec bavure¹ (les vieux paysans prétendaient encore, il y a cinquante ans, tenir de leurs ancêtres qu'avant les rois il y avait des fonderies au lieu même de ma découverte). Tout auprès, dans la direction du nord, plusieurs ossements du sable de l'Orléanais; dans la direction de l'ouest, nombreux échantillons d'*ostrea edulis*, armées de leurs deux valves, très rares dans cette condition



92. — Hache en bronze de Choussy.

au milieu de nos faluns de Pont-Levoy; là encore, beaucoup de débris de céramique, ainsi qu'à Osly, le plus vaste champ exploité par nous, qui nous a fourni, au milieu de coquilles faluniennes, les plus beaux échantillons de l'âge de la pierre, le disputant en netteté de taille et en perfection de forme aux plus beaux spécimens du Danemark.

Toutes ces découvertes, à l'exception de celle des Montils, ont été faites dans des terrains identiques aux terrains de la Sologne, voués à l'humidité pendant des siècles.

Je me permets de poser cette modeste interrogation aux honorables doctinaires de l'âge de pierre: « Ne pourrions-nous pas dire que nos stations de l'âge de pierre sont tout simplement contemporaines de nos stations lacustres? »

¹ Voir Figure 92.

Nous voilà bien loin du miocène, dans un pliocène remanié; nous sommes même à la partie supérieure du quaternaire qui nous donne la main.

III. Voici quelques remarques qui nous blanchiront, j'espère, du reproche de légèreté, quand nous élevons des doutes sur les silex tertiaires de Thenay, quand nous ébranlons l'hypothèse de l'homme tertiaire presque sorti de notre cercle pontilévien.

Bien longtemps avant nous, le petit plateau où fourmillent ces silex, avait été remué en tous sens pour en retirer la marne, maigre, mais si abondante que les frais d'extraction étaient facilement couverts. A chaque nouvelle fouille, pour arriver à la marne, la partie supérieure, remplie de nos silex, comme on peut le voir dans les alentours de Choussy, était rejetée à droite et à gauche, si bien qu'après un long laps de temps elle se trouva encaissée et agglutinée par suite de superpositions successives. Pour nous, frappés par la taille incontestablement rubannée des silex que nous y trouvions, par la correspondance des échancrures naturelles et plus souvent artificielles, par les coups intentionnels qui en faisaient des grattoirs, des perçoirs, des percuteurs, pour les yeux les moins exercés, nous les fimes bientôt admettre parmi les silex évidemment travaillés de main d'homme.

A cinquante mètres de ce plateau, que nous avons fait passer pour un atelier tertiaire pendant plus de quinze ans, se trouve l'étang du Roger, le plus vaste de la contrée et qui remonte au IX^e siècle¹. Les eaux pluviales y charriaient pêle-mêle graviers, cailloux et autres objets plus ou moins déterminables qui l'auraient encombré, si on ne l'avait curé à peu près tous les dix ans; pour ne pas produire des escarpements dangereux, les résidus étaient étendus plus loin dans un cer-

¹ Voir Figure 87, p. 551, l'étang du Roger.

tain ordre; leurs couches superposées, tassées, formèrent, avec le temps, un tout compact qui pouvait bien passer pour un terrain vierge, et il n'est point étonnant que nous ayons cru en place ces nombreux silex que nous faisons arracher avec peine de ces amoncellements où ils étaient recelés depuis des centaines d'années.

Ces considérations nous amènent tout naturellement à reconnaître que le terrain nous ayant donné les silex proclamés tertiaires est un terrain remanié; et de ces remaniements, qui ont profondément changé, sur tous les points, l'aspect des dépôts pliocènes, miocènes et même éocènes, nous avons un exemple sans conteste justifiant pleinement notre hypothèse d'un remaniement à Thenay. Là, à Saint-Georges, à Saint-Romain, aux Montils, nous sommes sur la rive gauche de la Loire, sur la rive droite nous nous trouvons de même en plein tertiaire: or, des terrassements pour la construction d'une nouvelle gare à Suèvres, entre Mer et Blois, nous ont permis, à M. l'abbé Bourgeois et à moi, de récolter, au milieu des vertébrés ordinaires caractérisant les graviers de l'Orléanais, des coquilles accusant une période plus ancienne que celle des faluns. Parmi ces coquilles le savant M. Deshayes nous a déterminé: l'*helix turonensis*; le *planorbis declivis* (Braun); le *planorbis semi-costatus*; le *planorbis solidus* (Thomæ); la *Bithynia helicella* (Braun); la *nerita marmorea*; la *melanopsis callosa*; la *melania aquitanica*,... tous mollusques qui appartiennent à l'assise supérieure des calcaires de la Beauce (miocène) et se retrouvent en Allemagne dans une position géologique semblable. Nous sommes autorisés à déduire de ce fait un remaniement inéluctable. La mer des faluns, qui avait envahi sur la rive droite les graviers ossifères de la Loire, les remaniant jusqu'au fond, les a également envahis et remaniés plus profondément encore sur la rive gauche. Ces dépôts remaniés ont été rema-

niés à leur tour par le diluvium général (le gris, le rouge, le blanc, il n'importe) que l'on pourrait appeler le grand dépositaire des trésors préhistoriques et des reliques des âges suivants.

M. Douvillé, de l'École des Mines, a étudié scrupuleusement, comme M. Lemesle, le plateau de Pont-Levoy où se sont agitées nos trop longues et trop éclatantes discussions; tous deux affirment que là nous avons affaire à un terrain d'alluvions des plus manifestes et des plus puissantes; et nul ne doute que des objets d'époques très différentes ont été réunis dans ces immenses atterrissements.

De ces observations sommaires, sur lesquelles je vous demanderai à revenir, Monsieur l'abbé, la conclusion se tire d'elle-même: — il est imprudent de soutenir que les silex de Thenay appartiennent soit au miocène, soit au pliocène; — imprudent de soutenir que ces silex n'ont pas été taillés; — imprudent d'affirmer l'homme tertiaire, qu'une nouvelle école a voulu nous imposer sans l'avoir défini, comme si l'on pouvait chanter le *Credo* de l'indéfini.

Agréez, Monsieur l'Abbé, etc.

G. DELAUNAY.

II.

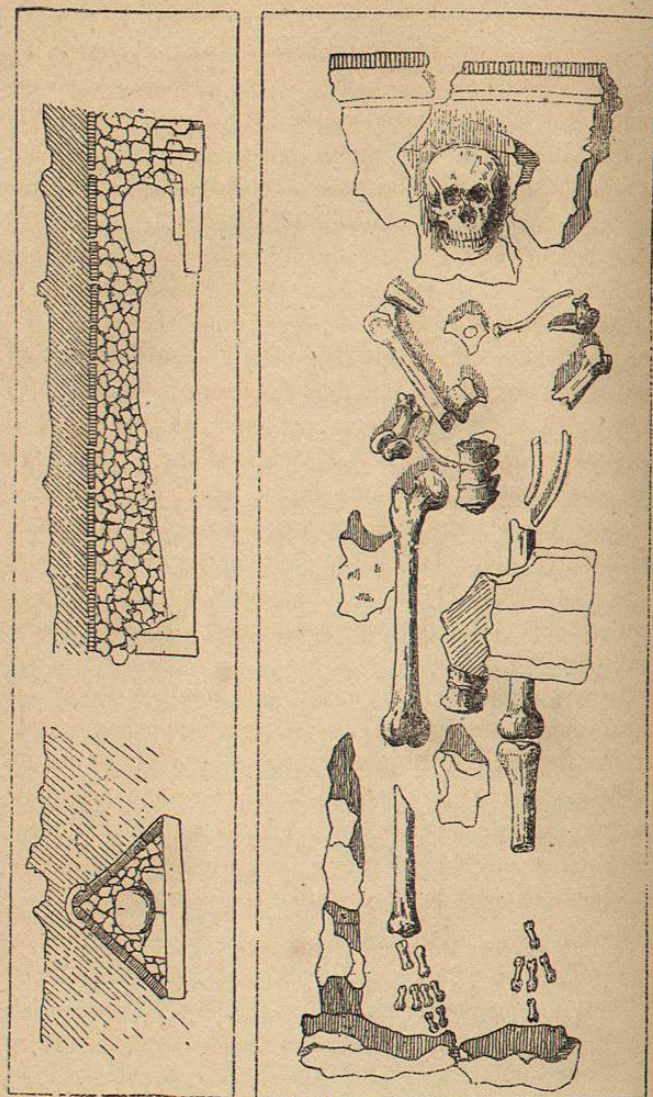
Seconde lettre de M. l'abbé Delaunay.

Monsieur l'Abbé,

A la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire relativement aux silex dits *tertiaires de Thenay*, je crois utile d'ajouter certains faits corroborant l'opinion que ces pierres taillées, capricieusement amoncelées, à différentes époques, sur tous les points de la terre, et dont l'immense majorité n'a jamais servi, étaient le plus souvent des amulettes ou des insignes pour les vivants ou des hommages rendus aux morts.

En 1882, comme je remplissais les fonctions du saint ministère à Theillay, canton de Salbris, diocèse de Blois, un ouvrier me signala un alignement de tertres funéraires, dans un terrain appartenant à M. le comte d'Orléans, qui m'octroya courtoisement l'autorisation de le fouiller.

Chaque corps se trouvait sous un amas de pierres, de tuiles et de débris de poterie, dans une position absolument identique, constatée par moi dans quatre tertres et par les ouvriers dans plus de cinquante. La tête, orientée, était posée sur un silex plus ou moins concave, placé lui-même sur une très large brique s'appuyant sur une plaque de grès semblable à celles qui formaient l'aire compacte où reposait le reste du corps, — à droite et à gauche, le long des parties les plus charnues, se trouvaient de gros boudins de chaux, — les pieds étaient protégés ou fixés par deux pierres de Bourré, brutes à l'extérieur, soigneusement piquées à l'inté-



93. — Squelette de Theillay.

rieur, placées sur champ et d'équerre¹ — enfin vis-à-vis des premières vertèbres, au-dessous de la mâchoire, je relevai quatre clous complètement oxydés. Cette dernière découverte semblerait indiquer que la tête était fixée, et, rapprochant cette particularité de la position des pieds, on pourrait peut-être supposer que le mort avait été mis ainsi dans l'impossibilité de nuire aux vivants, sous forme de revenant, ou, au contraire, à l'abri de certaines persécutions diaboliques. Quant aux pierres formant le tertre, aux tuiles et aux faîteaux le recouvrant, ils marquent clairement le désir de sauvegarder ces monuments sacrés le plus longtemps possible.

Parmi les pierres j'ai trouvé : de nombreux silex travaillés et craquelés, beaucoup de restes de poudingues, empruntés aux blocs erratiques communs dans la localité, quelques petits morceaux de verre et des mâchefers provenant sans doute des fours celtiques dont j'ai pu constater la trace au centre de la commune de Theillay (nous sommes là du reste à deux lieues de Neuvy-sur-Barangeon, canton de Vierzon, où abondent les *celticæ reliquæ*).

Il y a plus de soixante ans, je me souviens d'avoir remarqué, à un enterrement, dans le Perche, que chacun déposait une petite pierre au pied des croix s'élevant de la maison mortuaire au cimetière; je rappelle ici ce reste d'une vieille tradition, certainement oubliée, afin de souligner l'imprudence qu'il y aurait à conclure à l'origine trop primitive de ces amoncellements de pierres taillées ou non taillées.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, etc.

Mai 1889.

G. DELAUNAY.

¹ Voir Figure 93.